



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 6 septembre 2016 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Monsieur Jean-Marie Rodrigue est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-16-122 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 6 septembre 2016 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. La Croix-Rouge
5. Congrès annuel 2016 - Fédération québécoise des municipalités
6. Appel d'offres public SEAO- Cueillette des matières résiduelles et récupérables pour 3 ans (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019)

7. Avis de motion – Amendement du règlement numéro 345 relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général
8. Adoption du règlement numéro 370 modifiant le règlement numéro 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
9. Adoption du règlement numéro 371 modifiant le règlement numéro 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
10. Analyse-Octroi de contrat des travaux concernant le « Décohésionnement (pulvérisation), nivelage et compactage du Rang 7»
11. Analyse-Octroi de contrat des travaux concernant «Asphaltage de la Côte du rang 9»
12. Mandat-FEPTEU
13. Mandat SNC-Lavalin - RIRL-AIRRL-TECQ
14. Mandat SNC-Lavalin –TECQ 2014-2018 -Complément
15. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
16. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales-RIRL-Élaboration des plans et devis
17. Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-RIRL- Réalisation des travaux
18. Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local- AIRRL-Réalisation des travaux
19. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de question (s)
23. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-16-123

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 8 août 2016, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-16-124

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2016 totalisant 57 663,56\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 31 au 34 totalisant 9 903,06\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	1 656,00\$
MRC	25 746,00\$
Protection incendie	173,48\$
Voirie	2 534,92\$
Eau potable	682,12\$
Déchets domestiques	3 755,56\$
Terrain jeux/sentier	1 657,57\$
Remises gouvernementales	3 286,99\$
Réfection rang 7	15 831,08\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois d'août 2016.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-16-125

**CONTRIBUTION ANNUELLE
À LA CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 150,00\$ (contribution pour moins de 1 000 habitants) pour 2016 et à signer l'entente services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec.

ADOPTE

NO-16-126

**CONGRÈS ANNUEL 2016-
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse à assister au congrès annuel de la FQM du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 au Centre des Congrès de Québec et à lui rembourser le montant incluant les taxes pour : Hôtel, repas et déplacement pour cet évènement. Les frais d'inscription de 720,00\$ plus taxes et sont défrayés par la municipalité.

ADOPTE

NO-16-127

**APPEL D'OFFRES PUBLIC SEO-
CUEILLETTE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES
POUR 3 ANS (2016-2017, 2017-2018,
2018-2019)**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que le contrat de trois ans pour la cueillette des matières résiduelles et récupérables avec la firme « Services Sanitaires Denis Fortier » vient à échéance le 30 novembre 2016;

En conséquence, les membres de ce conseil autorisent Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale à publier l'appel d'offres publique sur le site SEO simultanément

avec le Courrier de Frontenac concernant la cueillette des matières résiduelles et récupérables pour 3 ans (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019).

ADOPTE

NO-16-128

**AVIS DE MOTION- AMENDEMENT DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 345
RELATIF AUX POUVOIRS ET
OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CLAUDE BLAIS donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera le règlement numéro 372 amendant le règlement numéro 345 relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-16-129

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 370 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 359
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS**

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique (élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par **Solanges Thibault**, appuyé par **Vanessa Daigle** et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 370 modifiant le règlement 359 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTE

NO-16-130

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 371 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 344
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique) ;

Attendu que parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016;

Attendu qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 8 août 2016;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 7 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par **Solanges Thibault**, appuyé par **Dannie Mercier** et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 371 modifiant le règlement 344 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-16-131

**ANALYSE-OCTROI DU CONTRAT
DES TRAVAUX CONCERNANT LE
«DÉCOHÉSIONNEMENT (PULVÉRISATION)
NIVELAGE ET COMPACTAGE DU RANG 7»**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité a procédé par invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) soumissions suite à l'invitation écrite;

Attendu que suite à la réception des soumissions, une analyse a été faite et toutes les deux (2) sont jugées conformes;

Pavage centre Sud du Québec Inc.	17 550,00\$ plus taxes
Sintra Inc.	20 196,00\$ plus taxes

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat «Décohésionnement (pulvérisation), nivelage et compactage du rang 7» à Pavage Centre Sud du Québec Inc. au montant de 17 550,00\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-16-132

**ANALYSE-OCTROI DU CONTRAT
DES TRAVAUX CONCERNANT
«ASPHALTAGE DE LA CÔTE DU RANG 9»**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité a procédé par invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) soumissions suite à l'invitation écrite;

Attendu que suite à la réception des soumissions, une analyse a été faite et toutes les deux (2) sont jugées conformes;

Pavage centre Sud du Québec Inc.	59 000,00\$ plus taxes
Sintra Inc.	75 951,20\$ plus taxes

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat « Asphaltage de la côte du rang 9) à «Pavage Centre Sud du Québec Inc. » au montant de 59 000,00\$ plus taxes

ADOPTE

NO-16-133

MANDAT-FEPTEU

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES

ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) 2016-2018

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Appalaches a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, sur la proposition **Solanges Thibault**, appuyée par **Dannie Mercier**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTE

NO-16-137

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Appalaches a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, sur la proposition de **Claude Blais**, appuyé par **Dannie Mercier** et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTE

NO-16-138

**PROGRAMME RÉHABILITATION
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-
VOLET ACCÉLÉRATION
DES INVESTISSEMENTS
SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du Volet- Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, sur la proposition de **Vanessa Daigle**, appuyé par **Rock Côté**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTE

NO-16-139

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION
DU QUÉBEC (TECQ) POUR
LES ANNÉES 2014 À 2018**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 140,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvées par la présente résolution.

ADOPTE

NO-16-140

MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AVEC SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUTS ET LA RÉALISATION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Considérant qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2016, par la résolution numéro 16-113, un mandat fut donné à la directrice générale de procéder, par demande d'appel d'offres public SEAO pour le mandat d'ingénierie pour la préparation de plans et devis avec surveillance pour des travaux d'égouts et la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Considérant que des soumissions ont été reçues conformément aux exigences des documents de soumission avant le 30 août 2016, avant 10h;

Considérant que l'analyse et l'évaluation de chaque soumission selon certains critères a été faites par le comité de sélection formé pour ce travail;

Considérant le rapport d'analyse des soumissions reçu de notre chargé de projet, monsieur Richard Laflamme, daté du 31 août 2016 qui démontre que les soumissions analysées sont conformes;

Considérant le calcul du rang des soumissionnaires selon un système de pondération et d'évaluation des offres;

Considérant que les membres de ce conseil ont pris acte du rapport fourni par notre chargé de projet;

Il est proposé par **Claude Blais**, appuyé par **Solanges Thibault** à l'unanimité des conseillers que suite à l'avis de recommandation de notre chargé projet, de la conformité du plus bas soumissionnaire, les membres de ce conseil acceptent ladite soumission et octroient le contrat à la firme AVIZO Experts-Conseils Inc. pour la somme de 134 313,80\$ taxes incluses.

ADOPTE

NO-16-141 **SUBVENTION ACCORDÉE POUR
L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ou les chemins pour un montant subventionné de 40 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTE

NO-16-142 **CORRESPONDANCE**

Madame Marie-Ange Pouliot nous remercie pour la gerbe de fleurs à l'occasion de la fête de ses 100 ans

NO-16-143 **VARIA**

Aucun

NO-16-144

PÉRIODE DE QUESTIONS (S)-

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets

NO-16-145

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 27.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.